



## La Direction impose aux salariés de la Direction Supply Chain la prise de JRTT, JRS ou CET

La direction a pris la décision unilatéralement d'imposer à **tous les salariés des Sièges** à prendre un minimum de 5 jours de JRTT, JRS ou CET sur la période du 1er avril au 30 juin.

- ➔ Ces congés pourront être portés jusqu'à 10 jours en fonction du taux d'occupation de chacun.
- ➔ En complément, la direction s'octroie le droit d'avancer les congés d'été.



**Le SNEC prend acte que cette mesure est prise en dehors de tout dialogue social.**

Même si certaines dérogations sont prévues, cette mesure doit prendre en compte :

- les accroissements d'activité,
- l'augmentation de l'absentéisme,
- les autres congés déjà posés et
- les renforts en magasin, en entrepôt et sur les autres activités.

**Merci de garder en mémoire  
que dans cette crise sanitaire et économique  
les salariés des sièges n'ont ménagé  
ni leur temps ni leur énergie !!!**

**A bon entendeur...salut !!!**

*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

**Site :** [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org) **Mail :** [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) **Tel :** 04-91-33-18-27